

M. NEILL: Le ministre peut-il nous donner le total,—je ne demanderai pas les honteux détails,—des maigres 5c. qui, par un hasard fortuit, ont été éparpillés dans la région que je représente! Je sais qu'il rougira quand il citera le montant, car il est si petit; je rougirai en l'entendant, mais il est aussi bien de le faire entrer au hansard.

L'hon. H. A. STEWART: On a entrepris trente-deux travaux dans la circonscription de mon honorable ami et on a dépensé \$22,440.44, ou plus d'un cinquième du crédit total.

M. NEILL: Alors, j'avais raison en disant que le crédit n'était pas assez élevé.

L'hon. H. A. STEWART: J'en conviens.

M. NEILL: Je suis à peu près dans la position de cette jeune institutrice qui présentait son chèque de traitement à la banque pour le faire escompter. Le caissier n'avait pas de billets propres et il lui demanda si elle serait blessée en ayant à en prendre des sales, à cause du danger des microbes. Elle a répondu qu'elle ne craignait rien, parce que pas un microbe ne saurait vivre sur son traitement.

(L'article est adopté.)

Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux, \$25,000.

L'hon. M. VENIOT: J'espère que le ministre me pardonnera de lui faire perdre un peu de son temps, en ce moment. Malheureusement, j'étais, chez moi, malade, quand on a adopté les crédits du Nouveau-Brunswick et, par conséquent, je ne me trouvais pas en mesure d'obtenir les renseignements que je désirais. Au crédit n° 116, je vois un montant de \$25,300 pour prolongement et réparations au quai de Shippigan. A-t-on l'intention de demander des soumissions pour ces travaux?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

L'hon. M. VENIOT: Je suis heureux d'apprendre cela car j'ai entendu dire, chez moi, qu'on ne demanderait pas de soumission et que le département se préparait déjà à voir que telles ou telles personnes soient employées. Je suis satisfait. Maintenant que les travaux se feront après soumissions,—tout ira bien.

Il se peut que je viole le règlement de la Chambre mais je désire parler d'un autre crédit:

Ports et rivières en général.—Entretien des services; il ne sera pas fait de nouveaux travaux, \$125,000.

D'après cet article ou un autre, un peu plus loin, le n° 124, "dragage—Provinces maritimes" a-t-on l'intention de faire des travaux de dragage dans le port de Tracadie, cette année? S'il en est ainsi, cela serait très satisfaisant, mais si le ministre a les fonds destinés à cette

fin, c'est-à-dire pour continuer les travaux exécutés en 1930 au moyen d'une drague suceuse,—je ne me souviens pas si c'était le n° 4 ou le n° 12,—je désire lui faire remarquer ceci: On a dépensé \$175,000 ou \$165,000 pour construire des brise-lames afin de donner une nouvelle entrée au port de Tracadie. Des soumissions ont été demandées par l'ancien gouvernement, en 1930; le contrat a été adjugé par le Gouvernement actuel et les travaux ont été terminés l'an dernier, en octobre, je crois et acceptés par le ministère. Si l'on ne fait pas de dragage dans le port de Tracadie, cette année, à l'aide des crédits du Nouveau-Brunswick, ou de celui qui intéresse les ports et rivières en général, ces travaux demeureront dans un tel état qu'on ne pourra pas les utiliser et \$175,000 auront été dépensés sans qu'on ait l'occasion de se servir des travaux déjà accomplis. A cette période de dépression le Gouvernement devrait désirer vivement faire tout son possible pour aider le peuple à gagner sa vie et si l'on pouvait continuer, cette année, l'ouverture du port de Tracadie, cela donnerait aux équipages de 75 à 100 bateaux de pêche une chance de gagner leur vie. Si le dragage demeure dans l'état actuel et si le brise-lames de \$175,000 déjà construit ne sert pas, ces gens n'auront aucun moyen de vivre avec l'industrie de la pêche. L'entrée actuelle est et a été, depuis des années, trop dangereuse pour permettre à ces gens de gagner leur vie en pêchant. A venir jusqu'à il y a environ quatre ou cinq ans, l'industrie du bois était florissante dans cette région, mais maintenant que les scieries sont fermées et que cette industrie n'est plus exploitée sur une grande échelle, les gens de l'endroit s'occupent surtout de pêche et de culture. La drague est dans le port de Tracadie; elle a été inactive en 1931 et 1932; il lui faut demeurer là, car elle ne peut sortir sans se créer une sortie. Elle va s'abîmer parce qu'on ne l'a pas réparée. Le ministre pourrait tout aussi bien l'employer à exécuter ce travail utile qui donnera aux gens de l'endroit le moyen de gagner leur vie.

L'hon. H. A. STEWART: Nous ne nous proposons pas de faire de dragage cette année dans le port de Tracadie.

L'hon. M. VENIOT: Je regrette d'apprendre cela.

L'hon. M. STEWART: La seule raison est que les crédits votés ne le permettront pas. Quand nous avons entrepris la construction du môle ou du brise-lames dont mon honorable ami a parlé, nous nous sommes rendu compte que, pour rendre ce travail efficace, il faudrait draguer subséquemment. Il faut construire d'abord le môle. Nous comprenons fort bien l'importance de ces travaux pour les pêcheurs.